



Le 2 décembre 2009

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES 'VAL DE NORGE'
Séance du 30 novembre 2009**

Date de convocation

23 novembre 2009

Date d'affichage

23 novembre 2009

Nombre de
Conseillers en
exercice : 43
Présents : 35
Votants : 39
Pouvoirs : 4

L'an deux mil neuf, le trente novembre à vingt heures trente,
Le Conseil de communauté de communes « Val de Norge », s'est réuni à la Salle des Fêtes de BROGNON,
Sous la présidence de Ludovic ROCHETTE,

Présents

Asnières-les-Dijon : Philippe Antoine, Robert Fourneaux, Josiane Maillard, Laurence Lenoir,
Bellefond : Philippe Meunier, Jean Boramé, Marianne Honnart-Thomas,
Bretigny : Edith Jourot, Bernard Cadiou,
Brognon : Ludovic Rochette, Michel Dorey, Jean Du Parc,
Clénay : Elisabeth Stoltz, Josiane Roy, Jean-Claude Sobole,
Flacey : Patrice Demaison, Marie Jannel, Yves Tanter,
Norges-la-Ville : Emmanuel Clochet, Claude Carré, Maurice Chebion, Michel Derepas,
Orgeux : Jean-Pierre Opplert, M. Christine Delahaye-Cavin, Marie-Claire Couqueberg,
Ruffey-les Echirey : René De Mol, Isabelle Guérin, Christiane Ragno, Pierre Poillotte,
Saint-Julien : Michel Lenoir, Jean-François Delneste, Alain Delettre, Michel Herbelin, Françoise Van Roy,

Absents excusés

Patricia Gourmand (Procuration à Josiane Maillard) – Jean-Marc Cholley (Procuration à Jean Boramé) – Didier Maingault (Procuration à Bernard Cadiou) – Marie-France Thomas (Procuration à Jean-Pierre Opplert) – Michel Blanc (Procuration à René De Mol)

Secrétaires

Marie-Hélène Vuillemot

Début de la séance à 20 h 30

Avant de commencer la séance, le Président présente à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire le Capitaine VESPERINI, en poste à la Gendarmerie d'Is-sur-Tille depuis le 1^{er} août 2009, et le Major POIRIER de la Gendarmerie d'Arc-sur-Tille et les remercie de leur présence. Plusieurs points concernant la sécurité du Territoire de la CDC sont abordés. Un débat s'ensuit entre Elus Communautaires et Gendarmerie.

Le Conseil de Communauté de Communes approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 juin 2009. Le Président fait le point de la réunion du SCOT et de la réunion du 27 novembre sur la réforme de la TP. La réforme TP se ferait sur le taux de l'année 2008. Une documentation pour info, sera envoyée à chaque Commune.

AFFAIRES GENERALES

Nouveaux Locaux – 2^{ème} Tranche – Délibération n° 52

Le Président fait le point sur les travaux en cours. L'installation dans les nouveaux locaux se fera au plus le 15 janvier 2010. Le Président propose d'engager la rénovation concernant la 2^{ème} tranche des travaux, pour ces nouveaux locaux.

- Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **ACCEPTE** le principe de l'opération de rénovation de la 2^{ème} tranche de travaux,
 - **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement,
 - **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général,
 - **SOLLICITE** l'aide parlementaire.

Nouveaux Locaux – Devis Mobilier – Délibération n° 53

Afin d'aménager les nouveaux locaux en mobilier de bureau, plusieurs prestataires ont été consultés. Après étude des différents dossiers par le Bureau Communautaire du 23 novembre 2009, le Président présente au Conseil Communautaire le devis retenu par ERGOS, 2 Avenue de la Découverte à DIJON pour un montant de 4 595.67 € HT, soit 5 496.42 € TTC.

- Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **ACCEPTE** le devis de ERGOS pour un montant de 4 595.67 € HT, soit 5 496.42 € TTC.
 - **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2009,
 - **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

ENFANCE JEUNESSE

Espace Jeune – Participation financière Formation BAFA – Délibération n° 54

La Commission Enfance Jeunesse propose aux membres du Conseil Communautaire de mettre en place une aide à la formation afin de préparer le BAFA pour les jeunes des Communes de la CDC souhaitant devenir animateur. Cette aide concerne 2 jeunes par an. Les critères d'attribution sont les suivants :

- 300 € au maximum par jeune préparant le BAFA,
- Plafond de 50 % au maximum du coût total de la formation,
- Stage sur le Territoire du Val de Norge.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à la majorité 36 VOIX POUR et 3**

ABSTENTIONS,

- **ACCEPTE** la démarche d'aide financière pour la préparation BAFA
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

Une discussion s'ensuit entre Elus Communautaires concernant ce dossier.

Point Mini-crèche

Le Président présente le projet de mini-crèche par une association de 3 personnes en coopération avec ORVITIS. Les locaux ont été visités. Le coût est à revoir pour agencer ces locaux pour l'accueil des enfants. Un rendez-vous est prévu avec la CAF pour une évaluation financière. Un projet de l'Association AGEAC a été envoyé pour info à toutes les communes pour 12 places. Le coût du système actuel est de 46 000 € et la simulation pour le futur projet évoqué pour 12 places s'élève à 76 000 €. Il s'agit là d'une information à l'ensemble des Elus Communautaires. Plusieurs questions sont posées par les Elus. Françoise VAN ROY, après étude plus approfondie du dossier fera un rapport de ce dossier au prochain Conseil Communautaire, pour répondre aux nombreuses interrogations soulevées.

Fonds de Concours – Espaces Loisirs Asnières – Délibération n° 55

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la demande de la Commune d'Asnières pour l'attribution d'un fonds de concours pour un montant de 2 500 € concernant les travaux d'aménagement d'un Espace Loisirs situé entre l'Eglise et les Ecoles.

- Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **ACCEPTE** d'attribuer le fonds de concours d'un montant de 2 500 € demandé par la Commune d'Asnières,
 - **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2009,
 - **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

Espaces Jeunes – Participation des Familles – Délibération n° 56

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des manifestations des Espaces Jeunes, il est nécessaire d'établir une participation financière des familles, concernant les activités payantes proposées.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à la majorité 31 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE et 4 ABSTENTIONS,**

- **DECIDE** d'instaurer l'inscription obligatoire aux Espaces Jeunes du 1^{er} septembre au 31 août avec cotisation annuelle de 10 € et remise d'une carte de membre,

Espaces Jeunes – Participation des Familles – Délibération n° 57

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des manifestations des Espaces Jeunes, il est nécessaire d'établir une participation financière des familles, concernant les activités payantes proposées.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à la majorité 35 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS,**

- **DECIDE** de prendre en charge 50 % du prix initial des manifestations,
- **DECIDE** de mettre en place une participation financière des familles à hauteur de 50 % du prix initial des manifestations,

Espaces Jeunes – Participation des Familles – Délibération n° 58

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des manifestations des Espaces Jeunes, il est nécessaire d'établir une participation financière des familles, concernant les activités payantes proposées.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à la majorité 37 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS,**

- **DECIDE** de prendre en charge 40 % du prix initial des séjours,
- **DECIDE** de mettre en place une participation financière des familles à hauteur de 60 % du prix initial des séjours.

Ces décisions seront effectives au 1^{er} décembre 2009 jusqu'à modification par une nouvelle délibération. Pour ces 3 délibérations, il s'agit de répondre à une demande de la Trésorerie DIJON BANLIEUR afin de régulariser les dépôts concernant la régie de recette du Club Ados. S'ensuit une discussion entre Elus Communautaires.

ZONE DES NOURATONS

Le Président fait le point sur les lots en cours de signature et le bilan des travaux. Une signalétique sera installée par la CDC en ce qui concerne les poteaux. Les bandeaux sont à la charge de chaque entreprise. Il sera fait de même pour la signalisation de la Zone de Beauregard à Norges-la-Ville.

CONVENTION SMOM - Tri Sélectif 2010 – Délibération n° 59

A la demande du Président, Patrice Demaison précise qu'il n'est pas utile de se précipiter à lancer le marché pour le ramassage du Tri Sélectif. En effet de nouvelles directives sont envisagées pour modifier les caissettes du tri en containers. Une nouvelle convention sera établie avec le SMOM pour l'année 2010. Une augmentation de 0.50 % est prévue pour 2010 ce qui représente 09.89 € par habitant pour l'année 2010 pour les Communes de la Communauté de Communes du Val de Norge soit 7 964 habitants,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les termes de la convention de collecte de tri sélectif pour l'année 2010,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2010,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

CONVENTION EMMAUS – Ramassage des Objets Encombrants 2010 – Délibération n° 60

A la demande du Président, Patrice Demaison fait également le point sur le ramassage des Objets Encombrants pour l'année 2010. Il rencontre M. MUNOZ prochainement. Le ramassage s'effectuera dans les mêmes conditions que 2009. Une convention sera signée avec les Amis et Compagnons d'Emmaüs. Pour information, Patrice Demaison rappelle le courrier du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise pour la fréquentation des habitants d'Orgeux à la Déchèterie d'Arc-sur-Tille. Il est souhaité que les habitants d'Orgeux fréquentent les déchèteries de la CDC.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la convention 2010 pour le ramassage des Objets Encombrants,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

QUESTION DIVERSES

Michel LENOIR informe les Elus Communautaires que le DOG (Document d'Orientations Générales) DU SCOT est à disposition à la CDC. Les vœux du Président seront présentés le Lundi 4 janvier à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Bretigny.

Fin de la Séance à 22 h 30

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date et lieu à revoir